

DI ECONOMIA POLITICA  
« *Opuscoli di Martini* »

ATIS

*Cogn.*  
*364*

# MONNAIE D'OR

ET BILLON D'ARGENT RÉGULATEUR,

PRINCIPES PROPOSÉS A LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE  
POUR LA PROROGATION DE L'UNION LATINE,

PAR

**M. LÉON WALRAS,**

Professeur à l'Académie de Lausanne.

---

EXTRAIT DE LA *REVUE DE DROIT INTERNATIONAL.*

(Numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1884.)

---

BRUXELLES ET LEIPZIG,

LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT,

MERZBACH & FALK, ÉDITEURS, LIBRAIRES DU ROI & DU COMTE DE FLANDRE.

LA HAYE,

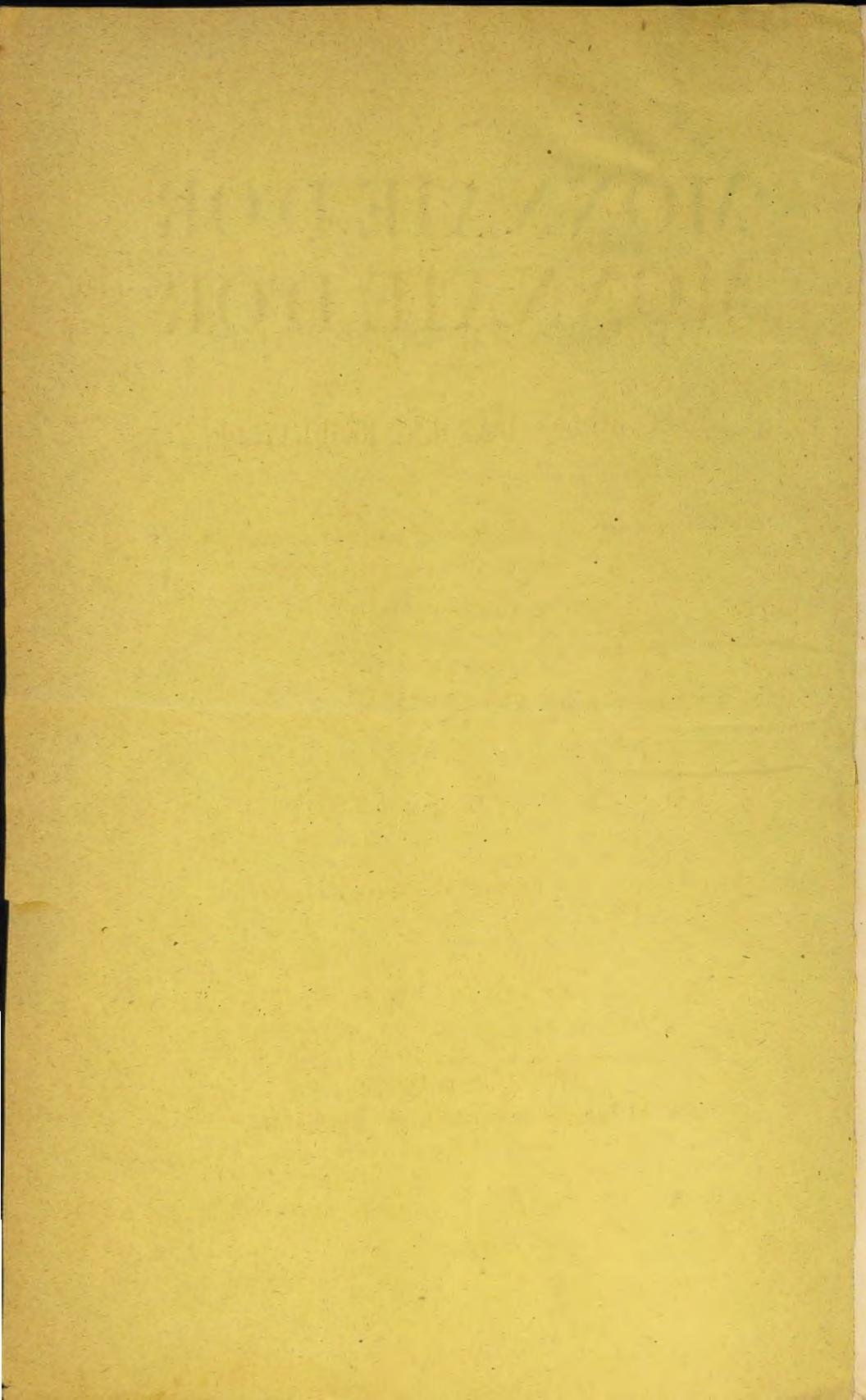
BELINFANTE FRÈRES.

PARIS,

DURAND ET PEDONE-LAURIEL.

---

1884



# MONNAIE D'OR

AVEC BILLON D'ARGENT RÉGULATEUR,

PRINCIPES PROPOSÉS A LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE  
POUR LA PROROGATION DE L'UNION LATINE,

PAR

M. LÉON WALRAS,  
Professeur à l'Académie de Lausanne.

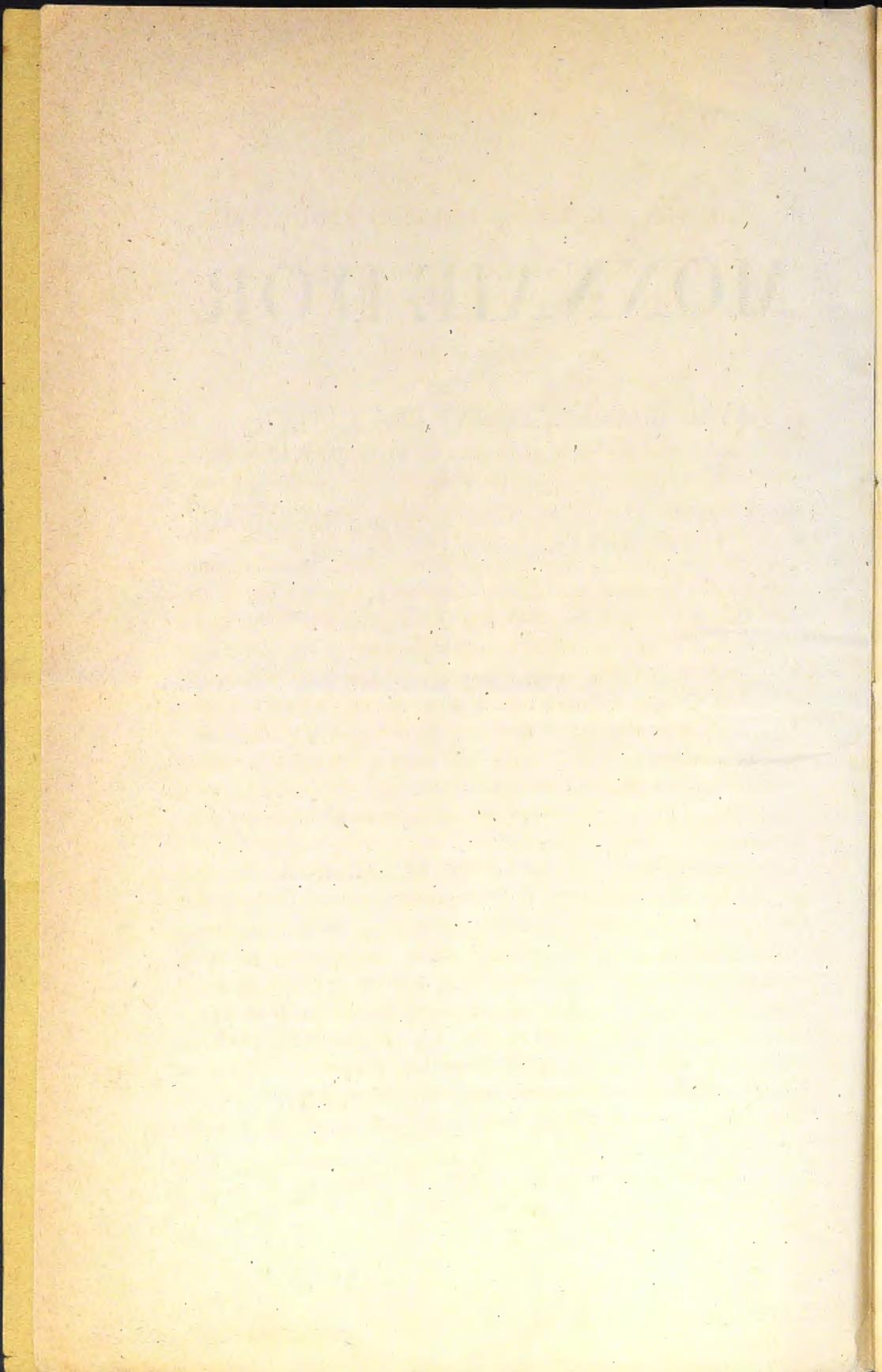
S. COGNETTI DE MARTIIS

EXTRAIT DE LA *REVUE DE DROIT INTERNATIONAL*.  
(Numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1884.)

N.ro INVENTARIO  
PRE 15356

BRUXELLES ET LEIPZIG,  
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT,  
MERZBACH & FALK, ÉDITEURS, LIBRAIRES DU ROI & DU COMTE DE FLANDRE.  
LA HAYE, | PARIS,  
BELINFANTE FRÈRES. | DURAND ET PEDONE-LAURIEL.

1884



# MONNAIE D'OR AVEC BILLON D'ARGENT RÉGULATEUR,

PRINCIPES PROPOSÉS A LA CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE  
POUR LA PROROGATION DE L'UNION LATINE <sup>(1)</sup>

PAR

M. LÉON WALRAS,

Professeur à l'Académie de Lausanne.

---

L'échéance prochaine de la convention du 23 décembre 1865, qui a constitué l'Union latine <sup>(2)</sup>, et la réunion à Paris d'une conférence pour discuter et arrêter les conditions de sa prorogation m'engagent à revenir sur un système monétaire que j'ai exposé d'une façon très concise, mais suffisamment explicite pour les hommes de science, à la fin du mémoire intitulé : *Théorie mathématique du bimétallisme*, publié dans le *Journal des Économistes* de décembre 1876, mai 1881 et octobre 1882, et reproduit dans ma *Théorie mathématique de la richesse sociale*, lequel système consisterait dans « le monométallisme-or combiné avec un billon d'argent distinct de la monnaie divisionnaire et qu'on introduirait dans la circulation ou qu'on en retirerait de manière à ce que le prix de l'étalon multiple ne variât pas ». Trois éléments concourent à déterminer la valeur du métal qui est la marchandise monnaie : 1° l'utilité de ce métal comme marchandise ; 2° son utilité comme monnaie, autrement dit, le chiffre de la circulation à desservir ; 3° sa quantité totale. L'augmentation ou la diminution des deux premiers éléments fait augmenter ou diminuer la valeur ; l'augmentation ou la diminution du troisième élément fait diminuer ou augmenter la valeur. Par conséquent, si l'une ou l'autre utilité augmente, ou si la quantité diminue, on introduira du billon spécial dans la circulation, de façon à suppléer en partie le métal monnaie et à laisser en même temps assez de métal à l'état de marchandise ; si l'une ou l'autre utilité diminue, ou si la quantité augmente, on retirera du billon spécial de la circulation, de façon à céder en partie la place au métal monnaie et à ne pas laisser non plus trop de métal à l'état de marchandise. Ainsi l'on arrivera à régler la variation

(1) Ce travail a été communiqué à MM. les délégués à la Conférence qui a dû se réunir à Paris le 25 novembre dernier.

(2) Voir les articles de M. VAN DER REST, t. XIII, p. 5, 268.

de valeur de la monnaie. J'exposerai de nouveau ce système en le faisant d'une façon plus complète et plus accessible, j'en mettrai, s'il se peut, le principe hors de contestation, enfin, j'en développerai la conclusion pratique applicable aux circonstances actuelles.

Je ne me dissimule pas que le but seul de mon système, tel que je l'avoue, le fera condamner par la plupart des économistes, soit monométallistes, soit bimétallistes. De ceux-ci, j'ai déjà laissé entrevoir que l'objection ne serait pas recevable : présenter l'étalon bimétallique à l'adoption du monde entier comme possédant une plus grande fixité de valeur que les étalons monométalliques, c'est accorder à chacun le droit qu'on prend soi-même de chercher la plus grande fixité possible de valeur de l'étalon monétaire. Mais, avec les monométallistes, je dois accepter la discussion. « La valeur, diront-ils, est un fait relatif. Quand le prix du blé en argent s'élève de 20 à 25 centimes, soit de  $\frac{1}{5}$  à  $\frac{1}{4}$  de franc (demi-décagramme) la livre (demi-kilogramme), le prix de l'argent en blé s'abaisse, par cela même, de 5 à 4 livres le franc; et il n'y a pas de raison pour dire que la valeur du blé a augmenté d'un quart sans dire en même temps que la valeur de l'argent a diminué d'un cinquième. A proprement parler, la valeur du blé en soi, la valeur de l'argent en soi sont des choses qui n'existent pas; et il n'y a pas lieu, par conséquent, d'en poursuivre la fixité ni d'en régler la variation. » J'accorde le point de départ, mais non pas la conséquence, et je me fais fort de montrer à ceux d'entre mes lecteurs qui voudront bien me suivre avec un peu d'attention que cette conséquence n'est pas si nécessaire qu'elle en a l'air.

Il est bien certain qu'à proprement parler, il n'y a pas de valeurs : il n'y a que des rapports de valeur ou des prix. Mais j'ai démontré dans mes *Éléments d'économie politique pure*, ou dans les quatre premiers mémoires de ma *Théorie mathématique de la richesse sociale* qui les résumant, que ces rapports de valeur ou ces prix étaient mathématiquement égaux aux rapports des *intensités des derniers besoins satisfaits* ou des *raretés* chez chacun des consommateurs. Dans les deux premiers mémoires, j'ai démontré que cette égalité a lieu dans l'échange de deux marchandises puis dans l'échange d'un nombre quelconque de marchandises entre elles. Dans les deux derniers, j'ai démontré qu'elle persiste à travers toutes les complications de la production et de la capitalisation, et qu'elle s'applique aux services producteurs comme aux produits. On va voir, par l'exemple de la question de la monnaie, comment

la substitution du rapport des raretés au rapport des valeurs, en livrant à notre discussion des éléments absolus au lieu d'éléments relatifs, nous fournit la solution des plus importantes questions économiques.

Ainsi, chez chaque consommateur, lors du prix de 20 centimes, l'intensité du dernier besoin satisfait de blé était à l'intensité du dernier besoin satisfait d'argent comme 1 est à 5. Et, lors du prix de 25 centimes, cette intensité du dernier besoin satisfait de blé est à l'intensité du dernier besoin satisfait d'argent comme 1 est à 4. Or, chacun des termes de ces deux rapports existe en soi. On conçoit parfaitement, pour chaque consommateur vis-à-vis de chaque marchandise, des besoins d'intensité décroissante depuis le besoin plus ou moins intense qui sollicite la première unité ou fraction d'unité de la marchandise, alors qu'on n'en a pas encore consommé du tout, jusqu'au besoin nul, appelé satiété, qu'on éprouve après qu'on a consommé de la marchandise à discrétion. Cette conception devient tout à fait claire par l'établissement des courbes ou fonctions d'utilité ou de besoin telles que Gossen, Jevons et moi les avons posées. Par conséquent, on conçoit très bien aussi que, le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits de blé et d'argent ayant passé de  $1/5$  à  $1/4$ , ce puissent être ou bien les intensités des derniers besoins satisfaits de blé qui ont augmenté de 25 p. c., les raretés d'argent n'ayant pas changé, ou bien les intensités des derniers besoins satisfaits d'argent qui ont diminué de 20 p. c., les raretés de blé étant restées les mêmes. Dans le premier cas, chacun s'arrête sur un besoin de blé un peu plus intense qu'auparavant; dans le second cas, chacun s'est un peu rapproché de la satiété en ce qui concerne la consommation de l'argent. Or, on peut convenir que, dans le premier cas, on dira que la valeur du blé a augmenté de 25 p. c., celle de l'argent n'ayant pas changé, et que, dans le second cas, on dira que la valeur de l'argent a diminué de 20 p. c., celle du blé étant restée la même.

Pour simplifier, on peut d'ailleurs faire, en ce qui concerne les intensités des derniers besoins satisfaits ou les raretés, ce qu'on fait en ce qui concerne les tailles. Quand on dit que, dans un pays, « la taille des habitants a augmenté ou diminué », on entend parler de la taille moyenne d'une génération comparée à la taille moyenne d'une autre génération. De même, quand on dira que, sur un marché, « la rareté d'une marchandise a augmenté ou diminué », il serait entendu qu'il s'agit de la rareté moyenne de cette marchandise à une certaine époque

comparée à sa rareté moyenne à une autre époque. En ce sens, on pourrait énoncer comme une assertion vraie ou fausse, mais qui serait comprise par tout le monde, que, « depuis un demi-siècle, l'intensité moyenne des derniers besoins satisfaits de blé n'a pas varié, tandis que la rareté moyenne de l'argent n'est plus que les quatre cinquièmes de ce qu'elle était il y a cinquante ans ». Supposons ainsi, pour un instant, ces raretés moyennes directement mesurables et soient, d'une façon générale, deux marchandises (A) et (B). Si la rareté moyenne de (A) a été multipliée par  $\alpha$ , ( $\alpha$  étant plus grand ou plus petit que 1), si la rareté moyenne de (B) a été multipliée par  $\beta$ , ( $\beta$  étant aussi supérieur ou inférieur à l'unité), on peut démontrer mathématiquement que le prix de (A) en (B) a été multiplié par  $\alpha/\beta$  et celui de (B) en (A) par  $\beta/\alpha$ . On convient dès lors de dire, en substituant le mot de *valeur* au mot de *rareté*, que, dans ces changements de prix, la valeur de (A) a été multipliée par  $\alpha$  et celle de (B) par  $\beta$ . Ainsi, en définitive, sous cette expression inexacte de « variation de la valeur d'une marchandise », il y a une idée juste qui consiste à considérer les circonstances d'utilité et de quantité inhérentes à cette marchandise qui ont amené la variation de son prix en toutes les autres ou du prix de toutes les autres en elle.

La monnaie n'a pas de rareté; nous n'avons pas un besoin direct; et d'intensité décroissante avec la consommation, du métal monnaie, mais seulement du métal marchandise. Mais le métal précieux tend de lui-même, sous le régime du monnayage non restreint par l'État pour le compte des particuliers, à avoir la même valeur comme monnaie que comme marchandise. Il suit de là que concevoir la monnaie comme ne variant pas ou comme variant régulièrement de valeur, c'est concevoir le métal précieux comme ne variant pas ou comme variant régulièrement de rareté moyenne, et que poursuivre la fixité ou la régularité de variation de la valeur de la monnaie, c'est poursuivre la fixité ou la régularité de variation de la rareté moyenne du métal précieux. Cette poursuite est-elle impossible et chimérique? « Évidemment, diront nos adversaires. Ces intensités des derniers besoins satisfaits, ou ces raretés, telles que vous les avez définies, ne sont pas, comme vous l'avez supposé, des grandeurs appréciables. Comment donc en prendre la moyenne? Comment savoir si cette moyenne est plus petite ou plus grande à un moment qu'à un autre? Comment, par conséquent, la fixer ou la faire varier suivant telle ou telle règle? » Eh bien, cette difficulté n'est pas plus insurmontable que la précédente.

S'il existait, par hasard, une marchandise qui naturellement fût de rareté fixe, que cette marchandise fût ou non la marchandise monnaie elle-même, la difficulté serait résolue; car il suffirait de faire en sorte que le prix de la monnaie en cette marchandise, ou le prix de cette marchandise en la monnaie, ne variât pas ou variât régulièrement pour que le rapport des raretés ne variât pas non plus ou variât régulièrement aussi. Et c'est à quoi l'on arriverait en agissant sur les quantités respectives de métal marchandise et de métal monnaie. Si, par exemple, le blé était par nature de rareté fixe, il suffirait de faire en sorte que le prix du blé en argent demeurât de 20 centimes pour que la rareté de l'argent ne variât pas; et il suffirait de faire en sorte que le prix du blé s'élevât de 20 à 25 centimes pour que la rareté de l'argent s'abaissât de 20 p. c. Or, précisément, il y a des raisons pour croire que le blé est par nature de rareté fixe, du moins si l'on considère d'assez longues périodes de temps. Le blé est une marchandise telle qu'une certaine quantité donnée nous est à la fois nécessaire et suffisante, parce que c'est une substance alimentaire essentielle à notre nourriture mais insipide et qu'on ne mange que par nécessité et non par plaisir. En avons-nous moins qu'il ne nous en faut, l'intensité du dernier besoin satisfait est très grande et le prix très élevé; il y a excédent de la mortalité, et la rareté diminue. En avons-nous plus, l'intensité du dernier besoin satisfait est presque nulle et le prix insignifiant; il y a excédent de la natalité, et la rareté augmente. Une étude spéciale de la courbe d'utilité du blé, des éléments et des caractères principaux de cette courbe, serait, on le voit, infiniment précieuse pour l'étude de la question de la monnaie. L'économie politique pure s'enrichera sans doute un jour de cette étude déjà commencée par divers auteurs et que je n'ai pas le temps de faire ici. Je constate seulement en passant qu'on aurait vraisemblablement une solution très approchée du problème de la fixité ou de la régularité de variation de la valeur de la monnaie si l'on obtenait la fixité ou la régularité de variation du prix du blé en la monnaie.

Que si le blé n'était pas de rareté naturellement fixe, il y aurait la solution de M. Cournot, que j'ai mentionnée dans mon mémoire sur la *Théorie mathématique du bimétallisme*. Supposons que, dans le mouvement général de variation des prix qui se serait effectué d'une époque à une autre, les prix d'un certain nombre de marchandises en monnaie auraient tous varié proportionnellement, ce qui revient à dire que les prix de ces marchandises les unes en les autres seraient restés les mêmes.

Il y aurait alors deux hypothèses à faire. Ou bien les raretés de ces marchandises auraient, par un hasard singulier, toutes varié proportionnellement; ou bien, chose plus naturelle et plus vraisemblable, toutes ces raretés seraient restées les mêmes, et ce serait la rareté de la marchandise monnaie qui aurait seule varié en sens inverse. La seconde hypothèse serait d'autant plus près d'équivaloir à une certitude que les marchandises en question seraient plus nombreuses. Supposons que les prix de ces marchandises eussent tous augmenté de 25 p. c., on tiendrait pour certain que ce serait la rareté et la valeur de la marchandise monnaie qui auraient diminué de 20 p. c., et on agirait en conséquence sur la quantité de la monnaie. Ainsi, la difficulté de trouver une marchandise de valeur, c'est-à-dire de rareté, fixe se ramène à celle de trouver un grand nombre de marchandises ayant toutes haussé ou baissé de prix dans la même proportion. C'est affaire aux statisticiens d'en fournir la liste.

J'ai mentionné également, dans mon mémoire sur le bimétallisme, la combinaison de l'étalon multiple exposée par Jevons dans son ouvrage sur *La monnaie et le mécanisme de l'échange* d'après Lowe et Poulet Scrope et à laquelle il adhère très formellement. Dans les idées de ces auteurs, on prendrait une certaine quantité d'un certain nombre de marchandises d'une qualité aussi bien déterminée que possible : froment, fer, coton, sucre, thé, etc. La quantité totale de ces marchandises serait l'étalon multiple; et si, entre le moment de la conclusion d'un contrat et celui de son échéance, le prix de cette quantité totale avait haussé ou baissé, le créancier pourrait réclamer une augmentation ou devrait subir une diminution correspondante sur le montant de sa créance. Dans mon système, au lieu de décréter ces augmentations ou diminutions de créances, on agirait, comme je l'ai dit dans mon mémoire et comme je l'ai rappelé au début de cet article, sur la quantité de monnaie en circulation « de manière que le prix de l'étalon multiple ne variât pas ». Cette façon de régler la variation de valeur de la monnaie sur la variation de valeur de l'étalon multiple me paraît, quant à moi, tout à la fois la plus simple et la plus rationnelle. La désignation d'un certain nombre de marchandises de consommation très courante et la constatation de leurs prix n'ont rien, évidemment, d'impossible. D'autre part, si l'on y réfléchit, on verra que cette manière de faire consiste non pas à maintenir la marchandise monnaie de rareté et de valeur fixe, mais à lui faire prendre une variation de rareté et de valeur égale à la variation

moyenne de rareté et de valeur des marchandises les plus importantes. Or, c'est bien là ce qui doit avoir lieu. Le progrès de la production économique s'efforce d'amener et amène effectivement la réduction de plus en plus considérable des intensités des derniers besoins satisfaits, ou des raretés, des produits ; il aura atteint ses dernières limites lorsque nous aurons tous de tout à discrétion. Il n'y a aucune raison pour que la marchandise monnaie soit soustraite à cette loi ; et, puisqu'elle achète toutes les autres marchandises, il y a toute justice et tout intérêt à ce que son pouvoir d'acquisition soit toujours le même.

Quoi qu'il en soit à cet égard, et à quelque combinaison qu'on s'attache, le moyen de régler la variation de valeur de la monnaie est toujours le même ; c'est d'instituer, à côté de la monnaie d'or, qui sera la monnaie proprement dite, un billon spécial d'argent dont l'État augmentera ou diminuera la quantité suivant les circonstances. La rareté et par suite la valeur de la monnaie tendent-elles à passer au delà de la limite qu'on veut leur assigner, on augmente la quantité du billon spécial, ce qui permet la démonétisation d'une certaine quantité d'or et réduit la rareté et la valeur de la marchandise monnaie. La rareté et par suite la valeur de la monnaie tendent-elles à rester en deçà de la limite, on diminue la quantité du billon spécial, ce qui amène le monnayage d'une certaine quantité d'or et accroît la rareté et la valeur de la marchandise monnaie. En fait, si aucune circonstance exceptionnelle, et de nature à provoquer une forte crise de hausse ou de baisse des prix, ne se produisait, l'intervention de l'État se réduirait à presque rien. Et, si une telle circonstance se produisait, on serait en mesure de conjurer la crise et d'éviter des catastrophes. Un économiste et statisticien italien très éminent, à qui je développais ce système à Rome, le 1<sup>er</sup> mars 1883, M. le professeur Messedaglia, le résumait ainsi : « Etalon d'or avec frappe limitée d'argent. » Je trouve dans une brochure de M. Tullio Martello, *L'Interregno monetario in Italia dopo l'abolizione del biglietto inconvertibile*, une lettre de M. Magliani, ministre des finances, datée du 17 mars suivant, qui l'indique comme pouvant, aussi bien que le bimétallisme universel à 15 1/2, résoudre la question monétaire et qui le définit en ces termes : « Monometallismo aureo con larga coniazione d'argento regolata mediante convenzioni internazionali. » S'il faut à mon tour l'exprimer en une formule frappante, je dirai : *Monnaie d'or avec double billon d'argent : un billon divisionnaire et un billon régulateur.*

Ce système, qui investit l'État des fonctions de modérateur des prix au moyen d'une action à exercer sur la quantité de la monnaie, est entièrement opposé à la tendance, actuellement dominante dans l'économie politique française, de faire intervenir l'État le moins possible. Je ne partage pas, quant à moi, cette répulsion pour l'intervention de l'État et j'attends patiemment qu'on fasse appel, en cette matière, à des définitions rigoureuses et à des démonstrations scientifiques plutôt qu'à des plaisanteries assez faciles et quelque peu rebattues. Je reçois tous les mois, depuis plusieurs années, et j'ai encore reçu le mois dernier, une liste des questions proposées aux discussions de la Société d'économie politique de Paris et parmi lesquelles il s'en trouve qui devraient nous pénétrer tous d'une modestie salutaire à l'endroit du degré d'avancement de notre science; par exemple, celles-ci : — 8. « L'économie politique est-elle distincte de la morale, du droit et de la politique? » — 9. « Quelle est, en économie politique, la limite des attributions de l'État? » Que les écrivains qui se plaisent à railler l'État et son intervention dans les affaires veuillent bien discuter et vider la seconde de ces deux questions à la Société d'économie politique de Paris; ils nous auront rendu un sérieux service, car ils auront fait, en principe, toute l'économie politique appliquée. Pendant qu'ils y seront, qu'ils veuillent bien aussi nous dire « quelle est, en politique, la limite des attributions de l'État », ils auront fait, en principe, toute la science sociale. En attendant, l'économie politique appliquée et la science sociale sont en suspens, et chacun demeure libre de consulter ses impressions et de suivre son sentiment. Je trouve, quant à moi, qu'en France, l'État s'acquitte au moins aussi bien de la tâche de nous fournir une monnaie de bon aloi que l'industrie privée de celle de nous approvisionner d'étoffes de laine sans mélange de coton. Et, quand il n'y réussirait pas, il me semble qu'il n'y aurait pas lieu d'ériger la maladresse de l'État français en incapacité de l'État en général pour le dépouiller de ses attributions. La monnaie est une affaire d'État et, qui plus est, une affaire internationale, et les États de l'Union latine feraient aussi bien de s'entendre pour prévenir des crises monétaires que pour se préserver du choléra, s'il y a moyen. Toutefois, je me rends parfaitement compte de l'impossibilité de lutter contre le courant général des idées, et, s'il s'agissait de faire pénétrer de toutes pièces mon système dans la pratique, je laisserais ce soin à mes arrière-neveux. Heureusement, ce système existe et fonctionne; il n'y a pas à le faire accepter, il suffit

d'obtenir qu'on n'y reconce pas. Peut-être, dans ces conditions, le succès sera-t-il plus aisé; en tous cas, la tentative est plus séduisante.

Le système monétaire qui régit l'Union latine est un Protée. Fondé sur la base de l'étalon d'argent, il est devenu le bimétallisme le jour où l'on a décidé de frapper des pièces d'or de poids fixe et d'une valeur en argent déterminée; mais le bimétallisme lui-même a cessé d'exister depuis la limitation de la frappe des écus d'argent en 1874 et sa suspension complète en 1878. Depuis lors, et quoi qu'en dise le texte de la loi, l'unité monétaire est fournie non par l'argent, mais par l'or. En effet, l'or étant le seul métal dont le monnayage se fasse sans restriction par l'État pour le compte des particuliers, est aussi le seul qui ait nécessairement la même valeur comme marchandise et comme monnaie; il est le seul métal *monnaie*. Quant à l'argent, dont l'on a suspendu la frappe précisément parce qu'il y avait bénéfice à en faire monnayer des quantités considérables, il a plus de valeur comme monnaie que comme marchandise; c'est un *billon* qui ne saurait fournir l'unité monétaire. Le *Journal des Économistes* du mois d'août 1876 contenait une lettre de M. Léon intitulée : *La pièce de cinq francs en argent vaut toujours cinq francs*, et où l'auteur entendait démontrer sa thèse par cette raison que la pièce en question contenait toujours 25 grammes, c'est-à-dire cinq fois 5 grammes d'argent à 9/10 de fin, et que, aux termes de la loi, le franc était un poids de 5 grammes d'argent à 9/10 de fin. Sans doute. Il est pourtant certain que la loi de germinal an xi, qui a institué la pièce d'or de 20 francs, à la taille de 155 au kilogramme, a créé, à côté du *franc d'argent* de 5 grammes, un *franc d'or* de 10/31 de gramme à 9/10 de fin, et que si, aujourd'hui, légalement, ces deux francs se valent, commercialement, le second vaut plus que le premier. En 1876, d'après un tableau que j'ai sous les yeux, le prix de l'or en argent fut en moyenne de 17 gr. 83 sur le marché des métaux précieux. Si donc, au moment où écrivait M. Léon, avec 17 gr. 83 d'argent on avait 1 gramme d'or, avec 25 grammes d'argent on avait 1 gr. 40 d'or au lieu de 1 gr. 60 qui font les cinq francs d'or. Et ainsi il est certain que les 25 grammes d'argent, qui légalement valaient 5 francs d'or, n'en valaient commercialement que 4.375. M. Léon a beau répéter, avec tant de gens, que la valeur de la monnaie ne dépend pas de la volonté du législateur, les faits lui prouvent surabondamment le contraire. Le législateur peut parfaitement faire du billon, et il en fait tous les jours. Nous soutiendrions que le législateur ne peut donner au cuivre ou au nickel une valeur

de convention ? Eh bien, ce qu'il a fait pour le cuivre ou le nickel, il l'a fait pour l'argent le jour où il a décidé qu'il limiterait à son gré la frappe de l'argent comme il limite à son gré celle du cuivre ou du nickel.

L'argent n'est donc plus, très certainement, qu'un billon, aussi bien sous la forme des écus au titre de 9/10 que sous la forme des pièces de monnaie divisionnaire au titre de 835/1000. Il est clair, en outre, que c'est, *grosso modo*, un billon régulateur, c'est-à-dire un billon sur la quantité duquel on agit en vue d'obtenir une certaine stabilité de la valeur de la monnaie par rapport aux marchandises, ou de la valeur des marchandises par rapport à la monnaie, c'est-à-dire des prix. Lorsqu'on a limité la frappe des écus en 1874, lorsqu'on l'a complètement suspendue en 1878, c'est parce qu'on a vu qu'en suite de circonstances diverses une quantité considérable de lingots d'argent allaient venir se faire transformer en écus, et qu'en conséquence la monnaie serait dépréciée et les marchandises renchéries. On a bien fait, et l'on ferait bien encore d'agir dans le même sens ou d'agir en sens contraire, je veux dire de retirer des écus de la circulation ou d'y en ajouter, selon que la quantité d'or se trouverait ou surabondante ou insuffisante; et c'est seulement ainsi qu'il faudrait donner satisfaction soit aux monométallistes, soit aux bimétallistes. Les monométallistes, on le sait, affirment *à priori* l'abondance de l'or. Selon eux, l'or de plus en plus abondant, combiné avec le développement des paiements par compensation, doit suffire à desservir la circulation. La quantité d'écus qui subsiste actuellement est, en conséquence, inutile, et l'on devrait la démonétiser. Eh bien, que l'on nous prouve l'exactitude de ces vues en nous montrant clairement et par une statistique judicieuse qu'une hausse générale des prix se produit de jour en jour, et nous nous adresserons à la prochaine conférence monétaire pour qu'elle décide de retirer des écus d'argent de la circulation. Les bimétallistes, eux, suivent la méthode historique et inductive. L'histoire leur enseigne que l'or et l'argent se sont toujours suppléés l'un l'autre, chacun de ces deux métaux étant abondant ou rare selon que l'autre était rare ou abondant, et l'induction leur permet de conclure qu'il continuera d'en être ainsi dans tous les temps. Donc, l'or et l'argent doivent tous deux être monnaie; les écus que l'on a refusé de frapper nous font cruellement défaut, et l'on devrait s'empressez de les monnayer. C'est à merveille; mais, si toute cette théorie a quelque fondement, on doit s'en apercevoir à la baisse des prix; qu'on nous fasse toucher cette baisse du doigt, et nous

pèserons sur les décisions de la conférence pour qu'elle remette des écus d'argent dans la circulation. Cette manière de procéder est la seule qui soit prudente et sage; elle s'est imposée et elle continuera de s'imposer aux hommes d'État, en dépit des systèmes exclusifs, par la force des faits et par l'importance des intérêts en présence. Les monométallistes s'intéressent aux créanciers; mais les débiteurs ne se laissent pas ainsi sacrifier, et ils ont raison. Les bimétallistes plaident la cause des producteurs; mais les consommateurs réclament, et à juste titre. Pourquoi démonétiser subitement ce qui reste d'écus, au risque d'une baisse considérable des prix qui ruine les entrepreneurs, au lieu de le faire peu à peu, au fur et à mesure que l'abondance de l'or le permettra? Et, pourquoi monnayer tout d'un coup l'argent librement, au risque d'une hausse énorme qui mettra dans la gêne les propriétaires, les rentiers, les travailleurs, les fonctionnaires, au lieu de le faire progressivement et dans les proportions requises par le développement des transactions? Et si l'or n'abonde pas et que le chiffre des transactions reste stationnaire, pourquoi ne pas rester dans le *statu quo*? Ainsi, la seule chose à faire, c'est de constater avec le plus grand soin la hausse ou la baisse ou la constance des prix, et de diminuer ou d'augmenter ou de laisser telle quelle la quantité des écus d'argent; c'est, en un mot, de faire désormais rationnellement ce que, jusqu'ici, on a fait empiriquement.

Assurément, cela n'est pas une chose facile. Démêler d'abord le mouvement de hausse ou de baisse à longue période des prix des marchandises sous les mouvements journaliers occasionnés par les circonstances de la production et de la consommation est une opération qui demande du temps et du soin. Démêler ensuite, dans ce mouvement de hausse ou de baisse à longue période, ce qui vient de causes inhérentes à la marchandise elle-même et ce qui vient de causes inhérentes à la monnaie, par les procédés que j'ai indiqués, est une autre opération également longue et délicate. Même dans la combinaison de l'étalon multiple, qui paraît la plus simple et la plus facile, il y a une opération préliminaire qui peut offrir des complications et des difficultés : celle de l'établissement de l'étalon. Mais tout cela n'est pourtant pas impossible. Il en sera de ces opérations économiques et statistiques comme il en est des opérations astronomiques qui, simples en théorie, sont très compliquées dans la pratique. Mesurer les distances respectives des corps célestes est une opération qui souvent, en principe, consiste dans une triangulation, mais qui presque toujours, en réalité, ne s'effectue à

grand'peine que d'une façon plus ou moins approximative. Pourtant on y arrive Il en sera de même pour le calcul des variations de valeur. Quand la théorie des prix sera une théorie scientifique comme l'astronomie; quand les bureaux statistiques seront, suivant une autre expression de M. Messedaglia, « des observatoires de prix », la détermination de la quantité de billon régulateur d'argent à mettre ou à laisser dans la circulation se fera d'une façon très suffisamment rigoureuse, beaucoup plus rigoureuse en tout cas qu'elle ne se fait actuellement; car il ne faut pas oublier qu'elle se fait déjà. Tout semble indiquer que nous approchons de ce moment. On trouve dans le dernier volume de feu W. Stanley Jevons, publié par sa veuve avec l'aide de son successeur au Collège de l'Université de Londres, M. H. S. Foxwell, sous le titre de *Investigations in currency and finance*, et qui est un recueil d'anciens articles relatifs aux variations des prix et à celles de la valeur de la monnaie, les essais les plus intéressants de discussion de ces sortes de questions. D'autre part, j'ai rapporté de Rome des planches inédites de statistique des prix que m'ont remises MM. Bodio, directeur, et Perozzo, inspecteur de la statistique du royaume d'Italie, et qui sont une tentative très remarquable de représentation graphique des mouvements des marchés. Que l'économie politique soit de plus en plus soustraite à la phraséologie pour être poussée dans cette voie de précision et d'analyse, et nous sortirons du chaos monétaire où nous sommes.

Au surplus, que ce moment vienne plus ou moins tôt, l'essentiel à présent serait purement et simplement de nous y acheminer ou, tout au moins, de ne pas nous en éloigner. Pour cela, la future conférence monétaire devrait proroger l'Union latine sur les bases suivantes :

*L'unité monétaire est le FRANC, soit les 10/31 de 1 gramme d'or au litre de 9/10 de fin.*

*La MONNAIE se compose de pièces d'or de 5, 10 et 20 francs. Ces pièces sont frappées par l'Etat sur la demande des particuliers. La frappe n'en peut être ni suspendue, ni limitée.*

*Indépendamment de la monnaie d'or, il y a un double BILLON d'argent :*

1° *Un billon DIVISIONNAIRE composé de pièces d'argent de 2.5, 5 et 10 grammes au titre de 835/1000 de fin, d'une valeur nominale de 1/2, 1 et 2 francs;*

2° *Un billon RÉGULATEUR composé d'écus, soit de pièces d'argent de 25 grammes au titre de 9/10 de fin, d'une valeur nominale de 5 francs.*

*Ces pièces d'argent sont frappées par l'Etat. La quantité de pièces qui pourra être émise par chacun des Etats composant l'Union latine sera déterminée par des conventions internationales. Elle le sera, en ce qui concerne le billon divisionnaire, en raison des besoins de la circulation pour les petits paiements, et, en ce qui concerne le billon régulateur, en vue d'assurer la variation régulière de la valeur de la monnaie. Chacun des Etats de l'Union profitera du bénéfice et supportera la perte à faire par l'émission et par le retrait du billon.*

A ces dispositions, j'en ajouterai une dernière qui me tient à cœur.

A la suite du mémoire consacré à la *Théorie mathématique du bimétallisme*, il y a, dans ma *Théorie mathématique de la richesse sociale*, un mémoire consacré à la *Théorie mathématique du billet de banque*. Cette théorie m'a coûté d'assez longues et attentives réflexions; depuis que je l'ai formulée, j'ai réfléchi de nouveau sur la question, et je m'attache de plus en plus à cette opinion qu'en réalité les émissions de billets de banque ne pourraient être instantanément remboursées sans un bouleversement social, ni même instantanément réduites sans une grande gêne économique. Voici, de cette proposition, une démonstration sommaire qui ne sera pas inutile ici. Soit un pays où il ne s'émet point de billets de banque et où le crédit de capital circulant, par escompte d'effets de commerce, se fait par l'intermédiaire des banquiers au moyen de dépôts en compte courant à courte échéance. Si, dans ce pays, on décide d'émettre des billets de banque, soit librement, soit en monopole, il est certain que les banquiers peuvent rendre aux déposants leurs dépôts en monnaie métallique, et ceux-ci les enfouir en terre. Toutes les affaires se feront grâce aux billets de banque comme elles se faisaient grâce à la monnaie métallique : les billets de banque seront à la fois les titres représentatifs du capital circulant et l'instrument d'échange; les preneurs des billets suppléeront les capitalistes, et les billets suppléeront la monnaie. La seule différence sera que les banquiers garderont pour eux, au lieu de les remettre aux déposants, les intérêts du capital circulant. Maintenant, que les capitalistes déterrent leur monnaie métallique et l'apportent sur le marché, ils pourront demander des capitaux neufs pour une somme égale. De quelle sorte seront ces capitaux neufs? Ce seront des capitaux fixes. Pendant une certaine période de temps que j'ai appelée *période d'émission*, une certaine quantité de services producteurs sera détournée de la production des objets consommables et employée à la production de ces capitaux fixes. En même temps, la

quantité de monnaie en circulation sera augmentée d'autant. La période d'émission terminée, il aura été immobilisé du capital et mis de la monnaie dans la circulation pour le montant de l'émission des billets de banque. Tout cela posé, je demande qu'on m'explique comment on pourrait liquider l'émission en tout ou partie sans une double crise : crise financière par manque de preneurs pour les titres du capital circulant, crise monétaire par réduction de la quantité de l'instrument d'échange. Si donc, pour éviter le cours forcé, qui serait le seul moyen d'échapper à cette double crise, les économistes ont eu raison de repousser les expédients socialistes de mobilisation de la terre et des capitaux fixes, ils doivent repousser de même la mobilisation du capital circulant qui se fait par les billets de banque.

En prenant ce parti, les économistes cesseraient d'être les dupes des banques qui, elles, se rendent très bien compte de l'impossibilité de rembourser leurs billets en tout état de cause. Qu'on examine attentivement les nouveaux billets de la Banque de France, on y trouvera toutes sortes de jolies choses : une gravure soignée, de l'encre bleue, *la Sagesse fixant la Fortune*, etc., etc. ; mais on n'y trouvera pas ces sept mots qui seraient l'essence même d'un billet de banque : *Il sera payé à vue, au porteur...* D'ailleurs, ce qui est vrai de ces billets qu'on nous dit mais qui ne se disent pas eux-mêmes remboursables à présentation, est encore plus évidemment vrai du billet à cours forcé qui, lui, est franchement représentatif de capital immobilisé ; et il est bien certain aussi que la suppression du billet de banque censé remboursable entraînerait la suppression du billet de banque non remboursable, et que la suppression complète de toute cette monnaie de papier qui tantôt apparaît, tantôt disparaît pour reparaitre encore, donnerait à la valeur de la monnaie métallique une fixité beaucoup plus grande. Pour ces raisons, je joindrais aux résolutions qui précèdent la disposition suivante :

*Les États faisant partie de l'Union latine qui voudront supprimer chez eux toute émission de billets de banque, seront autorisés à frapper des écus d'argent pour une somme égale à l'excédent de la circulation des billets sur l'encaisse métallique des banques.*

J'appelle toute l'attention de mes lecteurs sur l'occasion qui s'offre ainsi de faire servir la quantité considérable d'argent actuellement disponible au redressement d'une grosse erreur économique.



• 8142



# REVUE

DE

## DROIT INTERNATIONAL ET DE LÉGISLATION COMPARÉE

La REVUE DE DROIT INTERNATIONAL paraît tous les deux mois.

La Revue sert d'organe à l'Institut de droit international.

Prix : Pour la Belgique : 15 francs par an.

Pour l'Union postale : 18 — —

### DIRECTION DE LA REVUE DE DROIT INTERNATIONAL

MM. T.-M.-C. ASSER, conseiller au Ministère des affaires étrangères, avocat et professeur à l'Université d'Amsterdam.

J. WESTLAKE, Barrister-at-Law, Q. C., The River House, Chelsea Embankment, à Londres.

E.-R.-N. ARNTZ, professeur de droit international à l'Université de Bruxelles, associé de l'Académie royale de Belgique.

ALPHONSE RIVIER, professeur à l'Université de Bruxelles, secrétaire général de l'Institut de droit international. *Rédacteur en chef*, 62, Avenue de la Toison d'Or, à Bruxelles.

M. E. NYS, juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles, secrétaire de la rédaction.

### FONDATEURS DE LA REVUE DE DROIT INTERNATIONAL.

MM. ROLIN-JAEQUEMYS, Ministre de l'intérieur du royaume de Belgique ;

T.-M.-C. ASSER ;

J. WESTLAKE.

ÉDITEUR : Librairie C. MUQUARDT, rue de la Régence, 45, Bruxelles.